

Recommandations d'entretien

- Lorsque le locataire s'absente plus de trois (3) jours consécutifs, il doit fermer la vanne d'arrêt d'eau de son logement ainsi que le disjoncteur du chauffe-eau.
- Le locataire doit fermer les robinets de la laveuse à linge après usage.
- Le locataire doit inspecter la tuyauterie d'alimentation d'eau chaude et d'eau froide reliant la laveuse à linge aux robinets à tous les ans.
- Le locataire doit nettoyer l'entrée d'évacuation de la sècheuse deux (2) fois par année.
- Le locataire doit nettoyer les filtres de l'échangeur d'air deux (2) fois par année.
- Le locataire doit nettoyer les filtres de la hotte de cuisine deux (2) fois par année.
- Le locataire doit vérifier le fonctionnement des détecteurs de fumée deux (2) fois par année.
- Le locataire doit enlever les moustiquaires des fenêtres pour l'hiver.
- Le locataire doit laisser le moustiquaire de la porte patio en position ouverte pour l'hiver.

NOUS AVONS LU ET COMPRIS TOUTES LES CLAUSES CI-HAUT MENTIONNÉES ET EN ACCEPTONS LES MODALITÉS ET LA RESPONSABILITÉ.